



Fiche de candidature – Vivier 1
Corps des professeurs agrégés

Conditions de recevabilité

- Être au 31 août 2024 classé au moins au 2ème échelon de la hors-classe et justifier de 8 ans de fonctions accomplies dans des conditions difficiles.

Date de dépôt de la fiche de candidature et pièces justificatives

- **Aucune pièce justificative ne sera réclamée par l'administration.**
- Les pièces justificatives sont celles **exigées dans le formulaire de candidature (*) et dans la circulaire**, aucune autre pièce ne sera prise en compte.
- **A défaut de communication de la pièce justificative sollicitée, le renseignement mentionné sur la fiche de candidature n'est pas pris en compte.**
- Les pièces jointes doivent être numérotées afin de correspondre à la mission/fonction déclarée, une attestation de fonction en ZEP est téléchargeable .
- La **candidature de l'agent doit être transmise à l'employeur** sous couvert de la voie hiérarchique au **plus tard le 26 avril 2024** délai de rigueur **sous peine d'irrecevabilité**.
- La candidature de l'agent doit être réceptionnée par la DRHFPNC au plus tard le **21 juin 2024**.

Situation de l'agent (à remplir par l'agent)

Prénom/Nom :	
Date de naissance :	
Employeur :	
Corps :	
Grade :	
Échelon au 31/08/2024* :	
* joindre le dernier arrêté d'avancement d'échelon détenu	
Établissement d'exercice principal au 31/08/2024 :	

Fiche de candidature - Vivier 1
Corps des professeurs agrégés

Fonctions accomplies dans des conditions d'exercice difficiles ou fonctions particulières (à remplir par l'agent)

Corps d'appartenance	Dates de début et de fin d'affectation	Ecole ou établissement d'affectation	Fonction exercée (parmi les fonctions éligibles)	N° de la pièce justificative



Accès au grade classe exceptionnelle Enseignement du second degré - Année 2024

Fiche de candidature - Vivier 1 *Corps des professeurs agrégés*

■ LE CANDIDAT

Date : _____

Signature :

■ ENREGISTREMENT AUPRÈS DU CHEF D'ÉTABLISSEMENT
(collège, lycées,...)

Demande déposée le : _____

Signature et cachet :

Fiche de candidature – Vivier 1 Corps des professeurs agrégés

CADRE RÉSERVÉ À L'EMPLOYEUR

RAPPEL

La fiche de candidature doit être réceptionnée par le président du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie au plus tard le [21 juin 2024](#).

■ **L'agent remplit-il les conditions statutaires pour prétendre à la promotion ?**

- Oui
 Non

■ **Ancienneté dans la plage d'appel**

Échelon et ancienneté au 31 août 2024	Valorisation de l'ancienneté dans la plage d'appel (sauf avis insatisfaisant)	
2e échelon hcl sans ancienneté	<input type="checkbox"/>	3
2e échelon hcl + 1 an	<input type="checkbox"/>	6
3e échelon hcl sans ancienneté	<input type="checkbox"/>	9
3e échelon hcl + 1 an	<input type="checkbox"/>	12
3e échelon hcl + 2	<input type="checkbox"/>	15
4e échelon hcl sans ancienneté	<input type="checkbox"/>	18
4e échelon hcl + 1 an	<input type="checkbox"/>	21
4e échelon hcl + 2 ans	<input type="checkbox"/>	24
4e échelon hcl + 3 ans	<input type="checkbox"/>	27
4e échelon hcl + 4 ans	<input type="checkbox"/>	30
4e échelon hcl + 5 ans	<input type="checkbox"/>	33
4e échelon hcl + 6 ans	<input type="checkbox"/>	36
4e échelon hcl + 7 ans	<input type="checkbox"/>	39
4e échelon hcl + 8 ans	<input type="checkbox"/>	42
4e échelon hcl + 9 ans	<input type="checkbox"/>	45
4e échelon hcl ancienneté égale ou supérieure à 10 ans	<input type="checkbox"/>	48



Accès au grade classe exceptionnelle Enseignement du second degré – Année 2024

Fiche de candidature – Vivier 1 *Corps des professeurs agrégés*

■ **Appréciation de l'employeur**

- | | |
|--|------------|
| <input type="checkbox"/> Excellent | 140 points |
| <input type="checkbox"/> Très satisfaisant | 90 points |
| <input type="checkbox"/> Satisfaisant | 40 points |
| <input type="checkbox"/> Insatisfaisant | 0 |

■ **Observations éventuelles**

Le

(signature et cachet de l'employeur)